

Image not found or type unknown



Salaire minimum d'un animateur

Par **jmpf**, le **15/07/2012** à **19:12**

Bonjour,

Je suis âgé de 21 ans .Je suis titulaire du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS).Je me vois proposé un contrat d'animateur dans un centre de loisir de communauté de commune.La durée du travail est de 9 h par jour pendant 5 jours ,soit 45 h par semaine .La durée du contrat est de . 1 mois. le salaire est de 950 € brut pour 1 mois.

Ce salaire est il légal ?

merci pour votre réponse